

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Mars 2018**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BAYLET, LASTRA, MIREMONT, RIQUIER, ETCHART, LATXAGUE, GAUSSET, BEHOTEGUY, DARRORT, MONFORT, SALLABERRY, TERRER, DESTRIKATS, GAPP, MIRAILH.

Absent excusé : Madame DUFOURG et Monsieur SABAROTS (pouvoir)

Absent : Madame RAUD

**Secrétaire de séance** : H. MIREMONT

**Date de la convocation** : 22.02.2018

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Bureau Municipal.**

#### **1. Organisation garderie et cantine**

Suite au départ en retraite de Muguette Luppfer, M Le Maire présente la nouvelle organisation prévue au Restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire du matin et du soir à la garderie.

#### **2. Remplacement Services Techniques**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'Adjoint Technique Territorial pour le remplacement d'un agent indisponible (arrêt maladie), pour la période du 1er Mars 2018 au 30 Avril 2018. L'agent appelé à assurer cet intérim sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347-majoré 325 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique Territorial.

Il assurera les fonctions suivantes : entretien des bâtiments, espaces verts, espaces boisés, voirie. Délibération approuvée à l'unanimité

#### **3. Personnel Communal et ACM : renouvellement CDD – Délibérations**

Le Conseil Municipal décide de créer :

- un emploi temporaire d'Adjoint Technique Territorial pour assurer le remplacement d'agents indisponibles dans plusieurs services pour l'entretien des locaux communaux du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2018.
- un emploi temporaire d'Adjoint d'Animation Territorial en raison de l'accroissement d'activités dans plusieurs services : surveillance des enfants Garderie et cour – Activités TAP du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2018.
- un emploi temporaire d'Adjoint d'Animation Territorial en raison du remplacement d'un agent titulaire indisponible pour congé maternité suivi d'un congé parental , au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs Dous Pitchouns (Centre de Loisirs communal), pour la gestion et l'animation du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2018.
- un emploi temporaire d'Adjoint Technique Territorial pour assurer le remplacement d'agents indisponibles dans les services communaux de restauration scolaire et de garderie du 26 février au 31 décembre 2018.
- un emploi temporaire d'Adjoint d'Animation Territorial en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service Accueil Collectif de Mineurs Dous Pitchouns (Centre de Loisirs communal) du 31 mars au 31 décembre 2018

Délibérations approuvées à l'unanimité.

#### **4. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion Commune/ACM/Caisse des Ecoles/Lotissement Hameau La Porte du Marais.**

##### **❖ Commune**

- Fonctionnement :
  - Dépenses : 1 848 894,50€
  - Recettes : 1 949 592,23€

Soit un excédent de fonctionnement de : 100 700,73€

- Investissement :
  - Dépenses : 177 122,71€
  - Recettes : 926 529,90€

Soit un excédent d'investissement de 749 407,19€

Résultat 2016 : 360 510,33€  
Part affecté à la SI 2017 : 111 542,76€  
Résultat 2017 : 248 967,57€  
Résultat de clôture : **1 099 075,49€**

Le compte administratif du budget principal de la commune et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

❖ **Centre de Loisirs**

- Dépenses : 123 596,16€
- Recettes : 122 166,35€

Résultat 2016 : 7 248,51€  
Résultat 2017 : - 1 429,81€  
Résultat de clôture : **5 818,70€**

Le compte administratif du budget du Centre de Loisirs et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité

❖ **Lotissement Hameau La Porte du Marais**

- Dépenses : 35 494,85€
- Recettes : 0,00€

Résultat 2016 : 35 494,95€  
Résultat 2017 : -35 494,95€ €  
Résultat de clôture : **0,00€**

Le compte administratif du budget du Lotissement Hameau La Porte du Marais et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

❖ **Caisse des Ecoles**

- Dépenses : 9 309,47€
- Recettes : 9 250,00€

Résultat 2016 : 190,72€  
Résultat 2017 : -59,47€  
Résultat de clôture : **131,25€**

Le compte administratif du budget Caisse des Ecoles et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de gestion 2017 Commune/Lotissement Hameau La Porte du Marais/Centre de Loisirs/Caisse des Ecoles fournis par la Trésorerie sont conformes aux comptes administratifs .

**5. Convention N°2 d'adhésion au Service Plan Communal de Sauvegarde du CDG 40 – Année 2018 – Délibération.**

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;

- une mission d'assistance maintenance des équipements.
- une mission de mise à disposition de matériel

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de **450€** par défibrillateur/pack, soit globalement **900€**.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention N°2 d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG40 –schéma départemental défibrillateurs.

Délibération approuvée à l'unanimité

## **6. Avenant à la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive du CDG 40 – Année 2018 - Délibération**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes propose d'adapter la convention d'adhésion en tenant compte de la modification des prestations.

Le montant annuel de la participation due par la collectivité pour chaque agent est de 77.20 euros toutes charges comprises pour 2018.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion des Landes et décide d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondant à la participation annuelle fixée à 77,20 euros par agent

Délibération approuvée à l'unanimité

## **URBANISME**

### **1. Extension et réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires**

M Le MAIRE présente les prévisions de subventions demandées auprès de divers organismes pour le financement des travaux d'extension et réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les années 2018, 2019 et 2020.

Des subventions sont demandées dans le cadre de la DETR, du FEC, à la CAF, au Conseil départemental et à la Communauté des Communes pour une prévision d'un total de recettes de 1 488 000.00€ sur un montant prévisionnel de travaux de 2 150 500€ HT. La commune prévoit d'effectuer un emprunt de 600 00.00€

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **1. Convention Marché du Terroir avec l'Office de Tourisme– Délibération**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention proposée par l'Office de Tourisme Communautaire du Seignanx pour l'organisation du marché du terroir le 03 août 2018 à Saint-André-de-Seignanx et autorise M Le Maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme.

Délibération approuvée à l'unanimité

### **2. Règlement Salle La Mosaïque**

Le Conseil Municipal décide de limiter les locations aux particuliers à deux par mois avec au moins un week-end de libre entre 2 locations. Cela nécessite de modifier l'article 2 du règlement intérieur de la Salle Mosaïque.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### **3. Convention Atelier danse – Délibération**

La convention est reportée au prochain Conseil Municipal

## **ENVIRONNEMENT**

### **1. Syndicat de rivières**

Comité syndical du 15 février 2018

Le comité syndical est précédé du Comité de pilotage Bourret-Boudigau pour la présentation de la version consolidée du Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants du Bourret-Boudigau suite à la consultation des communes par le Cabinet GEODIAG.

L'ordre du jour du Comité Syndical est le suivant :

- Validation du PPG des bassins versants Bourret - Boudigau,
- Demandes de subventions Agence et Conseil Départemental,
- Prolongation de délai de réalisation du PPG Soustons et PPG Bourret-Boudigau, Compte administratif, gestion 2017.
- Débat d'orientation budgétaire :  
Mécanisation des interventions d'entretien des rivières  
Réflexion sur le montant des participations.

## **2. SITCOM**

Réunion du 8/2/2018

- Débat d'orientations budgétaires 2018
- Rétrospective de l'année 2017

L'année 2017 a constitué la première année en exercice « plein » pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique (UVE)

- Prévention et le tri des déchets :
  - Action sur la sensibilisation de la population
  - Action sur le réemploi
  - Action sur le tourisme
  - Action sur les déchets alimentaires
  - Action sur le milieu scolaire
  - Action en faveur des organisateurs de manifestations en proposant une participation financière pour l'acquisition de verres réutilisables sur lesquels figurent un message lié à la prévention des déchets
- Compétence Collecte
  - Poursuite et finalisation de la démarche de sécurisation des points de collecte et d'élaboration des nouveaux circuits de collecte
  - Travaux de sécurisation et de modernisation des déchetteries :
  - Développement de nouvelles filières de tri et de valorisation : le Sitcom a contractualisé avec l'Eco-organisme EcoMobilier pour la collecte des meubles
- Compétence Traitement

Le confortement des conditions d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique :

Les équipes d'exploitation et de maintenance du Sitcom sont depuis mi 2017 pleinement opérationnelles et autonomes. Les performances de l'UVE ont atteint un taux de valorisation des déchets de 98%. Les capacités techniques d'incinération de l'UVE sont supérieures à celles envisagées initialement. Le Sitcom Côte Sud a sollicité fin 2017 auprès de M le Préfet des Landes une augmentation de 8 000 tonnes/an de la capacité de traitement de l'UVE, ce qui porterait l'autorisation à hauteur de 91 000 tonnes/an (correspondant à une augmentation de 9,6% de sa capacité autorisée actuelle).

- Contributions des adhérents

Les contributions 2018 sont en augmentation de 2.5 % (contre +4.5% prévus initialement) par rapport à 2017.

## **3. Syndicat mixte du Chenil de Birepoulet : Compte rendu réunion du 22.02.2018**

Un agent de catégorie B ou C va être embauché pour 20h par semaine pour assurer les tâches administratives effectuées jusqu'à présent par un agent de la maire de Capbreton

## **VOIRIE**

### **1. Porte du Marais**

L'entreprise COLAS a signifié à la Commune que les problèmes d'infiltration d'eau ne lui étaient pas imputables et propose un devis de 5 891,22 € pour faire une chaussée drainante pour régler ce